



Carth

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	737 616.08		737 616.08	811 435.90		73 819.82	9.10
Chiffre d'affaires NET	737 616.08		737 616.08	811 435.90		73 819.82	9.10
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 014.41	2 396.06		1 381.65	57.66
Autres produits			2.02	2.70		0.68	25.19
Total des Produits d'exploitation (I)			738 632.51	813 834.66		75 202.15	9.24
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			115 694.08	181 514.41		65 820.33	36.26
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			23 716.99	235.88		23 481.11	NS
Autres achats et charges externes *			345 305.61	240 671.80		104 633.81	43.48
Impôts, taxes et versements assimilés			7 886.74	12 086.22		4 199.48	34.75
Salaires et traitements			130 422.91	241 922.89		111 499.98	46.09
Charges sociales			61 391.84	128 085.58		66 693.74	52.07
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 984.29	6 499.21		3 514.92	54.08
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			18.78	12.25		6.53	53.31
Total des Charges d'exploitation (II)			687 421.24	811 028.24		123 607.00	15.24
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			51 211.27	2 806.42		48 404.85	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	464.48		246.97		217.51	88.07
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	464.48		246.97		217.51	88.07
2. Résultat financier (V-VI)	464.48		246.97		217.51	88.07
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	50 746.79		2 559.45		48 187.34	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	275.91		1 094.80		818.89	74.80
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	275.91		1 094.80		818.89	74.80
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	275.91		1 094.80		818.89	74.80
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	738 632.51		813 834.66		75 202.15	9.24
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	688 161.63		812 370.01		124 208.38	15.29
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	50 470.88		1 464.65		49 006.23	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir le compte rendu de mission

A. PERES PEINTURE SN
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4-6 Rue du Champ de Vin
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
838 454 619 RCS DIJON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 50 470,88 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	50 470,88 euros
Absorption des pertes antérieures	41 877,62 euros

Solde	8 593,26 euros
A la réserve légale	280,11 euros

Solde	8 313,15 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 12 491,01 euros.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme,
La Présidente,
CAREMA INVESTISSEMENTS
représentée par M. Hervé BONGLET



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	7 463.00	7 414.36	48.64	313.64	265.00	84.49
	Fonds commercial (1)	7 000.00		7 000.00	7 000.00		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	37 599.88	33 476.24	4 123.64	5 791.33	1 667.69	28.80
	Autres immobilisations corporelles	11 040.83	11 040.83		164.46	164.46	100.00
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 667.00		2 667.00	2 667.00		
	Total II	65 770.71	51 931.43	13 839.28	15 936.43	2 097.15	13.16
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	4 093.13		4 093.13	27 810.12	23 716.99	85.28
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	23 531.47		23 531.47	94 993.15	71 461.68	75.23
	Autres créances	9 727.95		9 727.95	5 220.98	4 506.97	86.32
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	144 444.63		144 444.63	28 255.25	116 189.38	411.21
	Charges constatées d'avance (3)	2 190.07		2 190.07	757.83	1 432.24	188.99
	Total III	183 987.25		183 987.25	157 037.33	26 949.92	17.16
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	249 757.96	51 931.43	197 826.53	172 973.76	24 852.77	14.37

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

2 667.00

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000.00		5 000.00			
	Réserves						
	Réserve légale	219.89		219.89			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	4 177.86		4 177.86			
	Report à nouveau	41 877.62		43 342.27		1 464.65	3.38
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	50 470.88		1 464.65		49 006.23	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	17 991.01		32 479.87		50 470.88	155.39
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	223.33		220.94		2.39	1.08
	Emprunts et dettes financières diverses	464.48		46 560.74		46 096.26	99.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			1 430.00		1 430.00	100.00
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 645.99		111 333.80		33 687.81	30.26
	Dettes fiscales et sociales	31 661.58		45 908.15		14 246.57	31.03
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	69 840.14				69 840.14	
	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	179 835.52		205 453.63		25 618.11	12.47
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	197 826.53		172 973.76		24 852.77	14.37

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

179 835.52 205 453.63

SASU A. PERES PEINTURE SN

4 Rue du Champ de vin

21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Caillaud", with a horizontal line underneath.

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

COGEF

460 rue Blaise Pascal

BP 40176

39000 LONS LE SAUNIER

03 84 43 03 45

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 463		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	36 713		887
Matériel de transport	9 600		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 441		
TOTAL	47 754		887
Prêts, autres immobilisations financières	2 667		
TOTAL	2 667		
TOTAL GENERAL	64 884		887

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			14 463	14 463
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			37 600	37 600
Matériel de transport			9 600	9 600
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 441	1 441
TOTAL			48 641	48 641
Prêts, autres immobilisations financières			2 667	2 667
TOTAL			2 667	2 667
TOTAL GENERAL			65 771	65 771

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	7 149	265		7 414
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		30 921	2 555		33 476
Matériel de transport		9 600			9 600
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 276	164		1 441
TOTAL		41 798	2 719		44 517
TOTAL GENERAL		48 947	2 984		51 931
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	265			
Instal.techniques matériel outillage indus.		2 555			
Matériel de bureau informatique mobilier		164			
TOTAL		2 719			
TOTAL GENERAL		2 984			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 667	2 667	
Autres créances clients	23 531	23 531	
Personnel et comptes rattachés	152	152	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	103	103	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 473	9 473	
Charges constatées d'avance	2 190	2 190	
TOTAL	38 116	38 116	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	223	223		
Fournisseurs et comptes rattachés	77 646	77 646		
Personnel et comptes rattachés	5 693	5 693		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 007	18 007		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 769	7 769		
Autres impôts taxes et assimilés	192	192		
Groupe et associés	464	464		
Autres dettes	69 840	69 840		
TOTAL	179 836	179 836		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	10.0000	500			500

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
fonds decommerce	7 000			7 000	
Total	7 000			7 000	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	7 463	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 3 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	223
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 835
Dettes fiscales et sociales	1 211
Total	6 269

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 190
Total	2 190

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. L'indemnité de départ en retraite des ouvriers est versée par BTP-Prévoyance. La convention CN des ETAM du bâtiment prévoit le versement d'une indemnité versée par l'employeur de 1/10 mois de salaire brut par année d'ancienneté à partir de 2 ans d'ancienneté et jusqu'à 10 ans. Au-delà des 10 ans : 1 mois de salaire brut plus 1.5/10 mois de salaire brut par année d'ancienneté au-dessus des 10 ans. Montant plafonné à 5 mois de salaire brut.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
Sas Carema Investissements	Sas	3 546 420	1611 route de Conliège 39570 Perrigny

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Transferts de charges**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
- REMBOURSEMENT ASSURANCE DEGAT	518
- IJSS ET RPOBTP DUPON STEPHANE	496
Total	1 014

GESCORECAUDIT

Société de Commissaires aux Comptes

A.PERES PEINTURE SN

Société par actions simplifiées

Au capital de 5 000 €

4 Rue du Champ de Vin

21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

838 454 619 RCS DIJON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

GESCOREC AUDIT

Société de Commissaires aux Comptes

A.PERES PEINTURE SN

Société par actions simplifiée

Au capital de 5 000 €

4 Rue du Champ de Vin

21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

838 454 619 RDC DIJON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

A l'associé unique,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société A.PERES PEINTURE SN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes assurés de la correcte comptabilisation du chiffre d'affaires.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Champagnole,

Le 14 juin 2024

GESCOREC AUDIT
Xavier BADOR
Commissaire aux comptes
Mandataire social chargé du dossier

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	7 463	7 414	49	314	265	84.49
	Fonds commercial (1)	7 000		7 000	7 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	37 600	33 476	4 124	5 791	1 668	28.80
	Autres immobilisations corporelles	11 041	11 041		164	164	100.00
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 667		2 667	2 667		
	Total II	65 771	51 931	13 839	15 936	2 097	13.16
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	4 093		4 093	27 810	23 717	85.28
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	23 531		23 531	94 993	71 462	75.23
	Autres créances	9 728		9 728	5 221	4 507	86.32
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	144 445		144 445	28 255	116 189	411.21
	Charges constatées d'avance (3)	2 190		2 190	758	1 432	188.99
	Total III	183 987		183 987	157 037	26 950	17.16
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	249 758	51 931	197 827	172 974	24 853	14.37

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

2 667

SAS GSCOREC AUDIT
Commissaires aux comptes
39 rue Bazinet
39300 CHAMPAIGNOLE

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000		5 000			
	Réserves						
	Réserve légale	220		220			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	4 178		4 178			
	Report à nouveau	41 878		43 342		1 465	3.38
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	50 471		1 465		49 006	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	17 991		32 480		50 471	155.39
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	223		221		2	1.08
	Emprunts et dettes financières diverses	464		46 561		46 096	99.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			1 430		1 430	100.00
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 646		111 334		33 688	30.26
	Dettes fiscales et sociales	31 662		45 908		14 247	31.03
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	69 840				69 840	
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	179 836		205 454		25 618	12.47
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	197 827		172 974		24 853	14.37

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

179 836

205 454

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	737 616		737 616	811 436		73 820	9.10
Chiffre d'affaires NET	737 616		737 616	811 436		73 820	9.10
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 014	2 396		1 382	57.66
Autres produits			2	3		1	25.19
Total des Produits d'exploitation (I)			738 633	813 835		75 202	9.24
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			115 694	181 514		65 820	36.26
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			23 717	236		23 481	NS
Autres achats et charges externes *			345 306	240 672		104 634	43.48
Impôts, taxes et versements assimilés			7 887	12 086		4 199	34.75
Salaires et traitements			130 423	241 923		111 500	46.09
Charges sociales			61 392	128 086		66 694	52.07
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 984	6 499		3 515	54.08
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			19	12		7	53.31
Total des Charges d'exploitation (II)			687 421	811 028		123 607	15.24
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			51 211	2 806		48 405	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

SAS GSCOREC AUDIT
Commissaires aux comptes
39 rue Bazinet
39300 CHAMPAIGNOLE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		464		247	218	88.07
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		464		247	218	88.07
2. Résultat financier (V-VI)		464		247	218	88.07
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		50 747		2 559	48 187	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		276		1 095	819	74.80
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		276		1 095	819	74.80
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		276		1 095	819	74.80
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		738 633		813 835	75 202	9.24
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		688 162		812 370	124 208	15.29
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		50 471		1 465	49 006	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

464
COGEF

SAS GESCOREC AUDIT
Commissaires aux comptes
39 rue Bazinet
39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 463		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	36 713		887
Matériel de transport	9 600		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 441		
TOTAL	47 754		887
Prêts, autres immobilisations financières	2 667		
TOTAL	2 667		
TOTAL GENERAL	64 884		887

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			14 463	14 463
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			37 600	37 600
Matériel de transport			9 600	9 600
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 441	1 441
TOTAL			48 641	48 641
Prêts, autres immobilisations financières			2 667	2 667
TOTAL			2 667	2 667
TOTAL GENERAL			65 771	65 771

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	7 149	265		7 414
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		30 921	2 555		33 476
Matériel de transport		9 600			9 600
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 276	164		1 441
TOTAL		41 798	2 719		44 517
TOTAL GENERAL		48 947	2 984		51 931
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	265			
Instal.techniques matériel outillage indus.		2 555			
Matériel de bureau informatique mobilier		164			
TOTAL		2 719			
TOTAL GENERAL		2 984			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 667	2 667	
Autres créances clients	23 531	23 531	
Personnel et comptes rattachés	152	152	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	103	103	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 473	9 473	
Charges constatées d'avance	2 190	2 190	
TOTAL	38 116	38 116	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	223	223		
Fournisseurs et comptes rattachés	77 646	77 646		
Personnel et comptes rattachés	5 693	5 693		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 007	18 007		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 769	7 769		
Autres impôts taxes et assimilés	192	192		
Groupe et associés	464	464		
Autres dettes	69 840	69 840		
TOTAL	179 836	179 836		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	10.0000	500			500

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
fonds de commerce	7 000			7 000	
Total	7 000			7 000	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	7 463	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 3 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	223
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 835
Dettes fiscales et sociales	1 211
Total	6 269

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 190
Total	2 190

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. L'indemnité de départ en retraite des ouvriers est versée par BTP-Prévoyance. La convention CN des ETAM du bâtiment prévoit le versement d'une indemnité versée par l'employeur de 1/10 mois de salaire brut par année d'ancienneté à partir de 2 ans d'ancienneté et jusqu'à 10 ans. Au-delà des 10 ans : 1 mois de salaire brut plus 1.5/10 mois de salaire brut par année d'ancienneté au-dessus des 10 ans. Montant plafonné à 5 mois de salaire brut.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
Sas Carema Investissements	Sas	3 546 420	1611 route de Conliège 39570 Perrigny

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
- REMBOURSEMENT ASSURANCE DEGAT	518
- IJSS ET RPOBTP DUPON STEPHANE	496
Total	1 014